

# Dix rues du centre-ville passent en « zones de rencontre » à 20 km/h

**Circulation.** La municipalité met en place des zones limitées à 20 km/h pour faciliter la cohabitation entre tous les usagers de la route. Une mesure pédagogique avant tout, pour mieux protéger les piétons

Des pictogrammes de piéton, cycliste et automobiliste se partagent un rectangle bleu, où figure la limitation de vitesse à 20 km/h.

## Les piétons sont désormais les usagers prioritaires dans ces nouvelles zones

Ces panneaux viennent de faire leur apparition dans le paysage lédonien, et n'ont que trois ans d'existence au niveau national. Ils signalent les « zones 20 » dites encore « zones de rencontre », où le piéton est l'usager prioritaire. Au total, ces zones particulières concernent dix rues du centre-ville de Lons. « Ce sont des rues étroites, sans trottoirs, donc potentiellement dangereuses pour les pié-

tons », justifie le premier adjoint chargé de la voirie, Bernard Viret. « En zone 30, il y a bien souvent des aménagements, et le piéton est tenu de respecter le code de la route, sans être prioritaire. » Là, les passants sont autorisés à marcher sur la chaussée « sans y stationner », précise toutefois l'article de loi.

Certaines de ces rues à sens unique disposeront d'un panneau indiquant que les vélos peuvent s'engager, à contresens : « Comme c'est déjà le cas en zone 30 », précise le directeur des services techniques, Gilles Blachère. « Sauf si la municipalité considère que c'est dangereux, comme dans la rue Jean-Jaurès, trop étroite et avec de nombreux bus qui circulent », note Bernard Viret. « Sur ce point nous

sommes d'accord », réagit Claude Changarnier, présidente de Vélo qui rit.

L'association lédonienne compte une centaine d'adhérents et se mobilise depuis de nombreuses années pour « une réelle politique » en matière de cyclisme et de déplacements doux.

## Un radar pédagogique sera déplacé dans différents quartiers

« Mais une rue comme celle des Cordeliers, ou la rue Tamisier, il y a peu de voitures qui circulent et le double sens n'est pas dangereux », estime-t-elle. Après plusieurs recours gracieux, Vélo qui rit pourrait s'orienter vers un recours contentieux pour que de réels aménagements soient réalisés en centre-ville. « Il y a beaucoup de stationnements à Lons, proportionnellement au nombre d'habitants, en supprimer pourrait permettre de matérialiser des pistes cyclables. » Fin 2010, l'association avait lancé une pétition et recueilli 1 800 signatures sur le bassin lédonien pour faire entendre sa voix.

La municipalité va aussi s'équiper prochainement d'un radar pédagogique, qui sera déplacé dans différents quartiers, pour évaluer la vitesse et le flux de circulation.

Eva Rodríguez



Les piétons sont désormais prioritaires dans la rue du four / Photo Philippe Trias

## ■ Zones 20 et 30 : quelles rues sont concernées ?

Automobilistes, cyclistes ou piétons, il faudra ouvrir l'œil pour ne pas rater les quelques panneaux annonçant une zone 20. Ces zones se trouvent rue de Balerne, de la Comédie, de l'Agriculture, du Four, la rue Ronde, Perrin, Traversière ainsi que l'impasse Saint-Antoine et la rue Mazaroz.

Quant aux zones 30, elles

sont instaurées dans les rues suivantes : rue Jean-Jaurès, Saint-Désiré (de la place de la Liberté à la rue Monnot), rue Lecourbe, Lafayette, Tamisier, rue du Commerce jusqu'à la place Perraud, place Philibert-de-Châlon, place de l'Hôtel-de-Ville, place du 11-Novembre, rue des Cordeliers, rue Sébile, place Perraud.